



Annulation d'une AG annuelle en raison du CORONA VIRUS

Par **Didier 35135**, le **21/03/2020** à **14:56**

Bonjour,

Notre AG annuelle devait se tenir comme chaque année ce prochain mois d'avril et regrouper ainsi une centaine de camping-car. Le CORONA VIRUS nous en interdit désormais le déroulement et le regroupement de ces 200 personnes.

En raison de la complexité d'organisation (surface de parking...) nous ne sommes même plus en mesure d'en assurer le déroulement d'ici quelques semaines ou mois.

Pouvons nous simplement l'annuler et l'organiser en même temps que celle de 2021 ? ou devons nous en organiser deux distinctes ? A qui devons nous en référer (prefecture) et que faire pour rester dans le cadre de la loi ?

Merci à l'avance pour vos réponses.

Didier.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2020** à **08:23**

Bonjour,

Rien ne vous interdit d'informer vos adhérents que, compte tenu de la situation sanitaire

actuelle de la France et des décisions de confinement prises par les Pouvoirs Publics,
d'annuler l'Assemblée Générale Annuelle pour 2020 et de reporter celle-ci avec l'AG de 2021.

Par **Didier 35135**, le **22/03/2020** à **09:39**

Merci beaucoup de votre réponse

Cordialement

Didier